



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2022

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante et unième session

12 septembre–7 octobre 2022

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Exposé écrit* présenté par Africa Culture Internationale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[22 août 2022]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



Situation des Enfants Soldats Dans Les Camps de Tindouf / Sahara occidental

ACI Human Rights condamne la situation des enfants soldats dans les camps de Tindouf et souhaite que nous nous engageions ensemble à les protéger, à empêcher qu'ils ne soient recrutés illégalement et envoyés au combat et à veiller que leurs droits fondamentaux ne soient plus bafoués en temps de conflits ou de guerre. Nous sommes très préoccupés du sort des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, de la violation des droits les plus élémentaires, mauvais traitements et tortures. La pratique du polisarario qui a recours impunément à l'enrôlement militaire des enfants des camps de Tindouf

ACI Human Rights s'indigne de cette violation du droit international des droits de l'Homme et humanitaire constituant l'une des pires atteintes à la dignité humaine. Aujourd'hui encore, dans plusieurs situations jugées préoccupantes dans le monde, des enfants sont brutalisés et utilisés de manière impitoyable pour promouvoir les intérêts de certains adultes. Nous considérons cette situation dans les camps de Tindouf comme crimes de guerre et crimes contre l'humanité, en particulier pour les violations et le non respect des droits humains les plus fondamentaux, recrutement forcé et utilisation dans un conflit armé d'enfants âgés de moins de 15 ans.

Les enfants ont droit à la protection, en fuite, séparés de leur famille, recrutés en tant qu'enfants soldats ou forcés à faire un travail inhumain: des millions d'enfants dans le monde sont exposés à l'exploitation, à la violence, à la négligence et à la maltraitance. Nous devons mettre tout en œuvre pour les protéger, peu importe qui ils sont et où ils grandissent.

La pauvreté, les conflits, l'exode rural et les pandémies détruisent quotidiennement des familles et des structures sociales dans le monde entier. De ce fait, de plus en plus d'enfants sont exposés à de nombreux risques. Lors de conflits ou de catastrophes naturelles, ces dangers augmentent davantage. Si les enfants sont confrontés à de telles situations, les conséquences peuvent avoir un effet durable sur leur développement. Cependant, si les enfants bénéficient de la protection particulière dont ils ont besoin, leurs perspectives de rester à l'école, d'avoir un développement émotionnel sain et de grandir en bonne santé sont plus élevées.

Assurer une plus grande protection aux enfants les plus vulnérables : les jeunes filles et les enfants en situation d'handicap. Les jeunes filles sont particulièrement vulnérables dans les situations de conflit armé. Elles sont trop souvent forcées à jouer des rôles multiples. Elles sont à la fois esclaves sexuelles, mères, aides de camps et combattantes. Elles ont malheureusement été négligées dans les stratégies de démobilisation et de réintégration. Des mesures spécifiques doivent être mises en place et des engagements proactifs doivent être pris par tous les acteurs pour faire en sorte que les jeunes filles soient non seulement mieux protégées mais également qu'elles puissent avoir les moyens de s'assumer lors de la réintégration dans leurs communautés.

Les perspectives dont il est question aujourd'hui mettent l'accent sur l'importance d'adopter une approche de fond répondant aux besoins spécifiques de démobilisation et de réintégration. Les accords de démobilisation des enfants requièrent une réponse immédiate tandis que leur réintégration dans leurs communautés demande plus de temps et nécessite une approche à long terme. Cette dichotomie doit être prise en compte aux différents stades des efforts humanitaires, de consolidation de la paix et de développement communautaire.

Trop souvent les besoins liés au volet de la réintégration tombent aux oubliettes dans les stratégies de financement des donateurs au moment où l'aide d'urgence se transforme en aide au développement. Il est donc indispensable de soutenir les efforts de réintégration et de favoriser la formation de ces jeunes. Cette situation démontre l'objectif de ce groupe armé séparatiste qui les spolie également de l'assistance humanitaire qui leur est destinée par la Communauté internationale. Cette aide est détournée par le polisarario pour l'enrichissement personnel de ses membres.

ACI Human Rights condamne fermement cette situation et lance un appel solennel à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies en particulier d'intervenir pour mettre à terme cette pratique ignoble dans les camps de Tindouf. La souffrance des

enfants est intolérable. Mais leur capacité à se reconstruire est époustouflante. Ils ont besoin de vous, de nous et de nos encouragements, de notre soutien. Nous avons un devoir absolu de les aider et de les écouter. S'ils reçoivent l'attention appropriée, ils peuvent devenir des êtres exceptionnels et retrouver une place de choix dans la société.
